CHS DE LA SAVOIE

Evolution des soins et de la fonction soignante

Lors de la création de l'asile de Betton-Bettonnet en 1827, après un accord provisoire avec les sœurs de Saint Joseph, le conseil Général de la Charité de Savoie (équivalent d'un ministère de la Santé) passe une convention avec l'ordre des sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul pour assurer l'intendance et l'assistance aux malades.

Celles-ci ont la responsabilité du service des femmes, secondées par quelques infirmières laïques. Quant aux hommes aliénés, ils sont eux, pris en charge par des infirmiers laïcs. Les infirmières religieuses assurent leur fonction jusqu'en 1969, l'hôpital ne comptant ensuite plus que du personnel laïc. Mais il ne faut pas se tromper sur le terme d'infirmier ou d'infirmière. Pendant très longtemps il s'agit d'une fonction de gardiennage ou d'accompagnement, bien plus qu'une fonction médicale. Il y a d'ailleurs des infirmiers affectés aux services agricoles et techniques de l'asile : leur rôle est en fait de surveiller les malades qui y travaillent. Il n'est pas rare qu'ils soient violents. Le personnel infirmier gagne moins que le chef de culture, ou même que le forgeron ou le menuisier.

En 1882, avec près de 600 malades, l'asile ne possède que 3 petites trousses médicales et est dépourvu en propre d'instruments chirurgicaux, le médecin (il n'y en a qu'un assisté de 2 internes) apportant ses instruments personnels si besoin.

Le XX^{e} siècle va voir le développement de connaissances médicales et de nouvelles thérapeutiques. Il s'agira d'abord de prévention d'hygiène et de soins médicaux généraux, puis, dans la deuxième moitié du siècle, des soins propres à la psychiatrie. On pratique à Bassens les premiers essais de sismothérapie dès 1943, l'année même suivant la présentation des électro-chocs au congrès de Montpellier de 1942. En 1947 on tente les premiers traitements au cardiazol. D'autres techniques sont utilisées dès les années 1950, avec par exemple l'insulinothérapie, diverses injections visant à provoquer fièvre et cures de sommeils, et même quelques essais de lobotomie. La grande révolution est l'arrivée des neuroleptiques. Découverts en 1952, le docteur

Lambert les expérimente rapidement au point qu'en 1962 on souligne qu'ils commencent à peser significativement dans le budget de l'hôpital.

Toutes ces nouvelles découvertes médicales du XX^{e} siècle ne peuvent se mettre en place sans une formation du personnel infirmier. En 1878 le docteur Bourneville ouvre la voie en France en créant des cours municipaux à Paris, pour les hôpitaux de la Salpêtrière et de Bicêtre, et publie un volumineux « Manuel de la garde malade et de l'infirmière ». Des voix s'élèvent alors quant à un risque de médecine illégale en donnant trop de pouvoir aux infirmières. Mais rapidement, quelques médecins et asiles psychiatriques vont être précurseurs dans la valorisation du personnel infirmier, en créant leurs propres cours : Sainte-Anne en 1880, Montpellier en 1899, Bron en 1902, Bassens en 1903, d'autres ensuite. Plusieurs publications en résultent. Le docteur Levet, en fonction à Bassens, publie en 1903 une brochure de 63 pages sur ses « conférences faites au personnel de l'asile de Bassens sur les soins à donner aux aliénés ». Les archives du docteur Ducosté, médecin à Bassens de 1908 à 1910, contiennent un manuscrit daté de 1908, de 111 pages, intitulé « Cours aux infirmiers sur les soins à donner aux aliénés », malheureusement jamais publié.

La formation n'est alors pas obligatoire et se fait hors temps de travail, elle dépend beaucoup de la motivation tant de la direction des établissements que des élèves. En 1928, le syndicat du personnel de Bassens réclame la création de cours professionnels aux infirmiers, preuve que leur organisation n'a pas été constante malgré le fait qu'en 1920 on ait revalorisé le traitement des « infirmiers diplômés » mais aussi de « l'infirmier agriculteur qui conduit le moteur » …

La véritable école d'infirmière à Bassens, avec programmes de cours et systèmes de notations, voit le jour en 1949, grâce au docteur Leconte. Elle conduit à un diplôme d'Etat en 1952. La formation consiste, au début des années 1950, en 80 leçons et 100 heures de cours sur deux ans. Pour y accéder, il faut produire un certificat de bonne vie et mœurs et avoir le niveau du certificat d'études primaires. Tout cela peut paraître rudimentaire mais il faut comprendre que l'on ne part de rien ou presque : on employait des « gardiens », on va former maintenant des « infirmiers ». Bassens sera même souvent en avance sur la législation, qui se fera alors de plus en plus précise et exigeante. Les durées de formations vont évoluer, ainsi que les contenus, les stages obligatoires et les coopérations entre organismes. Un programme unique à toutes les écoles en France est imposé en 1958. La durée d'enseignement est de 1580 heures en 1973, de 2280 heures et 2360 heures de stages en 1979.

A partir des années 1960, sous l'impulsion du docteur Madeleine Vermorel, un partenariat va être créé avec l'école d'infirmière de la Croix Rouge de Chambéry, un certain professionnalisme va se mettre en place, aboutissant en 1968 à la création de postes de moniteurs d'infirmiers, une des premières initiatives en France. L'école de Bassens en 1969, c'est 33 élèves en 1ère année et 30 élèves en 2ème année, un succès grandissant, des demandes extérieures qui ne peuvent toutes être satisfaites, comme la Saône-et-Loire qui sollicite l'envoi de 25 élèves supplémentaires.

Aussi, la formation aux soins qui étaient jusqu'alors essentiellement physiques et biologiques, va prendre une autre dimension, avec des cours de psychologie.

L'école d'infirmières de Bassens cesse son activité en 1996. Celle de Chambéry, la plus proche actuellement, initialement gérée par la Croix-Rouge, avait été créée en 1946.